



certificat de nationalité française

Par **NOUVELLE**, le **14/07/2012** à **16:04**

Bonjour, je suis une pupille de la nation qui vit actuellement en Algérie d'un père ancien militaire de l'armée française (ancien agent de la force de police auxiliaire) décédé à Paris le 05/05/1960 j'avais 7 ans à cette époque et j'étais à sa charge, son décès a été qualifié comme suite: "victime du devoir".

ma question est la suivante: ai-je le droit à la nationalité française par une loi précise ou bien par filiation paternelle et quelles sont les démarches à entreprendre, je vous signale que je suis en possession de son dossier individuel sous série HG9 ainsi que mon certificat de scolarité établi en France jusqu'à l'âge de 17 ans.

merci d'avance et bonne continuité.